

ABONNEMENTS
 LOT et Départ. limitr.
 6 mois 1 an
 34 fr. 62 fr.
 Autres départements
 6 mois 1 an
 36 fr. 66 fr.

Journal du Lot

ORGANE DEPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

TELEPHONE 31
 Comptes postal :
 5399 TOULOUSE
 Les abonnements
 se paient d'avance
 Changement
 d'adresse : 1 franc

50^c

Administration
 CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS

Direction & Rédaction
 Directeur : A. COUÉLANT
 Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
 Paul GARNAL

Publicité
 ANNONCES JUDICIAIRES 1 fr. 90
 ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) 3 fr. »
 RECLAMES 3^e page 4 fr. »
 2^e page 6 fr. »

50^c

Les annonces sont reçues au bureau du Journal

PAYER LE PRIX

Les Etats-Unis sont en train de faire une expérience qu'ils auraient pu s'épargner s'ils avaient su voir et comprendre celles que nous avons subies avant eux ! Nos leçons répétées et de plus en plus cruelles ne leur ont pas servies. Tâchons que la leur après les nôtres ne soient pas perdues pour nous !

Pour la énième fois nous assistons à la démonstration par le fait de cette vérité que le régime démocratique équivalait pour les pays qu'il gouverne à un fléau dévastateur. Il met en péril permanent les biens, la sécurité et la vie des citoyens sur qui il a charge de veiller. Il réalise même cette perfection dans la malaisance d'attirer sur ses habitants les maux contre lesquels il est incapable de les protéger.

Encore les Etats-Unis ont-ils la chance que la nature ait mis de la distance entre eux et leurs ennemis. Si des milliers de kilomètres d'eau ne les séparaient pas des Japonais, ils est évident que les citoyens de San-Francisco et peut-être ceux de Chicago connaîtraient en ce moment les charmes et les douceurs de l'invasion, qu'ils auraient entendu rouler sur le pavé de leur ville les canons de l'ennemi vainqueur.

Le 3 septembre 1939, quand la guerre a éclaté en Europe entre les pays démocratiques et ceux qui ne le sont pas, ces derniers étaient seuls préparés à la faire. Dieu sait pourtant que cette guerre n'était pas imprévue. Depuis des ans, elle était en marche, on l'entendait, on la voyait venir. On savait qu'elle serait sur nous la semaine prochaine, peut-être demain ! En tout cas bientôt et certainement.

Dans quel état l'impréparation de notre démocratie a mis la France, c'est ce que les Etats-Unis ont parfaitement vu. Et pourtant deux ans après, sauf les différences de lieux et de circonstances, tout s'est passé chez eux comme cela s'était passé chez nous... Le 9 décembre 1941, quand la guerre a éclaté entre les Etats-Unis qui sont démocratiques et le Japon qui ne l'est pas, celui-ci était seul préparé à la faire. Prêt de toutes manières et dans tous les domaines. Forces morales et forces matérielles, tout était mobilisé. Tout était en place et, au signal, la machine de guerre s'est ébranlée !

Quant aux Etats-Unis, c'est à présent qu'ils commencent à se préparer. C'est à présent qu'ils étudient l'adaptation à la guerre de leurs prodigieuses ressources et l'organisation de la Défense Nationale. Etudiant dans le Temps la situation comparée des deux antagonistes, le général Brossé montre que les Etats-Unis ont à peu près tout à faire, à créer !

Or, écrit-il, la création de grandes armées terrestres et navales, en vue d'une lutte à outrance, demande beaucoup de temps. L'instruction des troupes et surtout des officiers, l'entraînement des états-majors et du commandement à leur rôle du temps de guerre sont des œuvres de longue haleine. La construction d'un matériel capable d'équiper des centaines de divisions exige aussi des délais très étendus.

Cette guerre pourtant n'était pas plus imprévue pour les Etats-Unis que les guerres de 1914 et de 1939 ne le furent pour nous. Depuis des lustres, ils savent que le Japon veut les expulser à son profit des immenses marchés chinois et qu'il leur faudra ou les abandonner à leurs concurrents ou se battre contre eux pour les garder. Bref, ils savaient inévitable ce conflit auquel le Japon s'entraîne depuis des années tandis qu'eux-mêmes s'adonnaient passionnément aux jeux et divertissements d'une démocratie en pleine action.

Quelle action ? Nous l'avons pu suivre de loin. Tandis que la guerre sévissait en Europe et que le péril grandissait autour du peuple américain, celui-ci, assis autour du « ring » électoral, subissait de toute son attention les péripéties du « match » qui mettait aux prises le champion du parti démocrate et celui du parti républicain. Comme chez nous, autrefois, ce n'est pas au salut du pays qu'on pensait, mais à la lutte des partis !...

On ne fait pas de pronostics sur la fin de la partie, on constate seulement ce que l'Amérique a perdu en deux mois de guerre et ce qu'il lui faudra d'efforts, de sang et d'argent pour le rattraper. C'est le prix de la démocratie.

Emile LAPORTE.

Echos

Au théâtre de Cahors.

On a revu avec plaisir l'excellent compagne qui nous avait déjà visité au début de la saison et qui, cette fois, se présentait à nous sous ce titre qui semble d'une autre époque... *Soir de Montmartre*.

Il y a de tout dans leur spectacle, de tout ce qui est amusant avec la pointe de satire et le grain de poivre qui ajoute un peu de piment à la gaieté.

Georges Bastia chante ses chansons avec autant de verve que de talent ; Pascal Bastia est un caricaturiste étonnant qui a de l'esprit jusqu'au bout du crayon ; Esther Lelain détaille et joue ses morceaux avec un art merveilleux ; Jacques Cathy est un chansonnier qui rappelle et égale les maîtres du genre ; Georges Marzucchi a une très belle voix de baryton qu'il conduit magistralement. Enfin Monique Georges présente le spectacle avec autant de grâce que d'entrain.

Si vous ajoutez à cela la présence d'un pianiste de classe, Madon Istria, vous conviendrez qu'il y avait là les éléments d'une soirée de grand choix.

Très nombreux le public a beaucoup ri et beaucoup applaudi. Il se réchauffait lui-même en applaudissant ; il fallait bien qu'il fut son propre calorifère car celui du théâtre était exactement comme s'il n'était pas !

Souvenirs, regrets et salut.

Elle a vraiment belle allure cette musique du 150^e d'infanterie. Elle se présente sous un aspect magnifique avec ses flammes éclatantes de ses clairons et de ses tambours que fait si bien ressortir la sobre couleur de l'uniforme. Ses trompettes et ses cuivres ont des sonorités qui font vibrer tous les échos.

Et puis quand elle vient elle se prodigue. Dimanche matin, sa présence a ajouté beaucoup d'éclat à la cérémonie qui, se déroulant place Thiers,

QU'EST-CE QUE L'ÉTATISME ? QU'EST-CE QUE LA LIBERTÉ ?

On fait volontiers, ces temps-ci, des procès de l'étatisme. Et l'on vante naturellement les bienfaits de la liberté.

Qui donc pourrait trouver mauvais qu'un amant ce qu'il y a de meilleur au monde : la liberté ? Mais qui donc n'aperçoit que d'aucuns appellent la liberté ce qui est tout simplement le droit de supprimer la liberté des autres ?

De même, pour l'étatisme, qui est en soi assez vilaine chose, mais qu'on confond à tort avec l'autorité légitime, qui, elle, est une excellente chose et indispensable.

Au fond, dans toutes ces controverses, on constate que réapparaissent les fameuses « idéologies » qui nous divisaient tant avant la catastrophe. Les adversaires acharnés de ce qu'ils appellent l'« étatisme » sont souvent des gens qui ont approuvé tous les abus du Front Populaire, où se pratiquait un étatisme scandaleux. Et ils se plaignent sur la liberté et dénoncent « l'oppression » n'éprouvant de tristesse que depuis qu'ils n'ont plus loisir de persécuter leurs contemporains.

Le système social idéal assure la liberté à tous les bons citoyens. Mais quelle liberté ?

La liberté, on l'a dit et redit, a pour limite l'intérêt général de la société qui accorde cette liberté à ses membres. Avant de faire le procès de l'étatisme et de proclamer que la liberté est seule digne d'une nation civilisée, il faudrait donc savoir de quoi l'on parle.

Les scientifiques, qui ont besoin de

précision pour s'entendre, font précéder toute explication ou démonstration technique de la définition des principaux mots employés. Les politiciens a autant besoin de précision que la science, — car si elle n'est pas, elle devrait être, pour les peuples, la science de vivre harmonieusement. Il faut donc définir l'étatisme et la liberté.

Il faut aussi tenir compte des circonstances. L'Etat, dans la période difficile où nous sommes, exerce parfois des contraintes sur l'individu ou sur les collectivités. C'est pas au nom des principes sur lesquels il fonde son action publique, c'est par nécessité ; c'est pour permettre à la nation française de franchir le mauvais pas de la défaite et de ses conséquences. Il faut aller au bout de ce qui n'accepte des inconvénients secondaires pour épargner aux Français des inconvénients graves qui empêcheraient ou qui retarderaient le relèvement du pays.

Enfin, la liberté que nous avons connue avant la guerre récente ne peut laisser aucun regret aux patriotes. C'était la liberté du mensonge, de la complicité dans la concussion, de l'incurie. Cette liberté-là ne servait guère que les fortunes, les manières, les honneurs, les honneurs, les honneurs, les honneurs. Cette liberté-là a fait à la France tout le mal dont elle souffre aujourd'hui.

Un jour viendra où des libertés légitimes nous seront rendues ; en attendant, réparons les fautes que nous ont fait commettre toutes les libertés illégitimes qui nous étaient concédées par des gouvernements amollis et imprévoyants.

LES MARRONS du QUERCY

Mon chauvinisme s'est accru, si je puis dire, aujourd'hui devant l'agréable surprise réservée aux Quercynois cette semaine par les actualités météorologiques : on a cueilli des marrons aux alentours de Figeac pour améliorer la nourriture des petits Français ! En vérité, cela est peut-être une petite chose pour beaucoup de spectateurs, mais elle est l'objet de l'écrit de l'écran son fort évocatrice, le speaker précise que cette nourriture simple et oubliée fut à la base de l'alimentation en Quercy et Rouergue et fit des hommes sains et forts ! Oui, ai-je pensé, de cette belle race qui est la nôtre, mes amis !

Ceci n'est pas un vain mot ou une vaine gloire, car il est vrai que les sens de chez nous sont solides comme le gorri et durs à la besogne la plus rude qui s'impose à leur vie paysanne... Il suffit de rêver un peu, en regardant l'adorable enfant au sourire merveilleux qui s'agitte sur l'écran en avalant d'une levure gourmande sa bouillie de marrons, pour penser que si on reprend les vieilles traditions pour la nourriture des petits, ils seront forts comme leurs ancêtres.

Évoquons un peu la fragilité des repas dans les familles paysannes d'il y a quelque cinquante ans... Nos grand-mères, coiffées du mouchoir

posé sur leurs bandeaux noirs, vêtues de la chemise de grosse toile, du araco et de la jupe ample aux fronses marquant bien la taille, ceignaient solennellement leur tablier de toile n'ayant le signe de croix. Elles illuminaient d'abord le feu, tradition ancestrale et magnifique symbole des âges sages. Gardiennes du foyer, elles préparaient la soupe du matin « din lou métal al carnathé » à une grande assiette suivie du charbon obligatoire reconfortant le labourer aux champs, du vin rouge au au midi, le ragout de patates avec une mince tranche de jambon « tenait à l'estomac », comme elles disaient. Et les soirs d'hiver, elles cuisinaient les millas blonds, les crêpes de Froment, les rimettes pour les bébés, les merveilles pour les jours de fête, et enfin les châtaignes, car c'est ainsi qu'on nomme les marrons en Quercy ! Bouillies ou grillées, elles furent toujours un régal. Et les fils de nos grand-mères, élevés ainsi simplement, furent nos pères les soldats de 14...

Peut-on souhaiter aux petits d'aujourd'hui, que les restrictions défilent, meilleure alimentation que celle des nos campagnes ? Elle est le garant de leur santé.

Lise QUERCY.

INFORMATIONS

Sur le front oriental
 Le communiqué soviétique publié : Au cours de la semaine allant du 10 au 16 janvier, l'aviation allemande a perdu 129 avions, dont 75 ont été abattus en combats aériens, 13 par notre D.C.A. et 42 détruits au sol. Au cours de la même période, nos pertes se chiffrent par 39 appareils.

L'infanterie motorisée opérant sur le front central a libéré en plusieurs jours de combats 15 localités, 5.000 officiers et soldats ennemis ont été tués.

Le communiqué allemand publié : Dans les secteurs central et septentrional, l'ennemi a de nouveau subi des pertes sensibles en renouvelant ses attaques. Lors d'une contre-attaque effectuée les 17 et 18 janvier par des unités d'infanterie et d'engins blindés allemands des pièces d'artillerie, 23 obusiers, 45 mitrailleuses et un nombreux matériel de guerre ont été détruits ou capturés. L'ennemi a perdu à cette occasion 430 morts. Nous avons fait en outre 140 prisonniers.

La Turquie augmente la durée du service militaire
 La grande assemblée nationale a voté le projet tendant à porter de deux à trois ans la durée du service militaire en Turquie.

Le vote ne fait que consacrer un état de fait.

POUR LES PLANTEURS DE TABAC
 Le comité technique des tabacs vient de décider la création d'une nouvelle prime qui s'appellera « Prime au maintien et à l'augmentation des cultures en 1942 ».

Cette prime sera de 150 francs par 100 kilos livrés en 1942 pour tout planteur qui aura maintenu sa culture de tabac en 1940 et 1941. Elle aura donc son effet rétroactif.

Le taux sera porté à 250 fr. pour le planteur qui aura en 1942 une augmentation de 10 0/0. Elle sera payée après les inventaires de 1942, soit dans le courant de l'été prochain.

EN PEU DE MOTS...

— Un jeune enfant de 5 ans, Aimé Walter, de Sedan, jouait avec une pièce de monnaie lorsqu'il l'avalait. Il succomba le lendemain, malgré l'opération pratiquée.

— M. Fignier, menuisier à Berlin-la-Fayette, a été condamné à un mois de prison et 500 fr. d'amende pour avoir versé de l'eau additionnée d'eau de Javel dans des bouteilles de Pernod.

— Un record peu banal : M. Rosier, directeur de la Société métallurgique du Centre et sa femme, âgés respectivement de 38 et 35 ans, mariés depuis le 10 avril 1935 ont actuellement 6 enfants.

— Un cambrioleur Auguste Marsoiller, s'est évadé de la prison de Laval en même temps que 3 communistes : Simon, Nigier et Collet. Ils seraient sortis par la porte de la prison qu'ils auraient ouverte avec une clé, ce qui suppose une complicité.

— En 1942, ce sera 2.200 francs, au cas où elle serait augmentée de 10 0/0. Pour les planteurs plus favorisés qui avaient déjà procédé à une augmentation de 10 0/0 en 1941, le total s'élève déjà à 2.038 fr., le prix total s'il augmente encore de 10 0/0 sera de 2.288 francs.

Culture du tabac en 1942

La direction du Lot et de l'Aveyron nous communique :

« Répondant au désir exprimé par la Fédération Nationale des planteurs de tabac, l'Administration a décidé que les déclarations pour la culture de 1942 seraient reçues jusqu'au 28 février prochain.

« MM. les cultivateurs sont donc informés que les registres d'inscription demeureront dans les Mairies et que jusqu'à cette date, retardataires ou hésitants pourront se faire inscrire ou au besoin augmenter la déclaration de culture déjà faite.

La Légion des Combattants de Cahors a reçu son fanion

Grande journée dimanche pour la Légion ! Elle devait recevoir le fanion qui lui serait remis au nom du Maréchal ! Symbole autour duquel cette phalange civique restera groupée comme la fidèle interprète de la Révolution Nationale et l'active exécutrice de ses consignes.

Tous les Légionnaires étaient conviés à la cérémonie solennelle qui s'est déroulée dans un ordre magnifique, place Thiers, devant le Monument aux Morts. Ils y étaient venus fervents et en masses profondes. Dans une pensée qui associait l'avenir au passé, marque ainsi la continuité de la communauté française, les Alsaciens-Lorrains, les Jeunes, prenaient part à cette célébration ; compagnons de France, éclaireurs, scouts, etc. Ils étaient là dans leurs formations distinctes et leurs costumes variés. Mais tous dans le même esprit et avec le même cœur !

Sur la place Thiers
 Suivant l'ordre à présent bien établi, les diverses formations sont rangées en deux lignes perpendiculaires au Monument. Lissant contre elles le vaste espace libre de la grande place, d'une part, divisées en sections, ayant chacune à sa tête un chef, les Légionnaires forment une masse sombre. Face à eux, sur l'autre ligne, les compagnons de jeunesse et proche le Monument, la musique et la fanfare du 150^e régiment d'infanterie, ainsi que deux sections en armes. Ces soldats font plaisir à voir dans leur superbe tenue.

À dix heures un quart exactement, salués par les sonneries, arrivent sur le terrain les personnalités officielles. MM. Latscha, secrétaire-général représentant M. le préfet empêché ; le colonel Baillé, commandant de la Légion ; Gérard André, chef de cabinet ; Pédélas, chef de la Légion du Lot. Après eux, MM. le docteur Calvet, Gayet et Salané, membres de la municipalité et toutes les autorités civiles et militaires.

La cérémonie commence aussitôt, tandis que le groupe officiel est groupé face au Monument. Elle va dérouler ses diverses phases sous les couleurs de France qui s'élevaient d'abord vers le ciel dans le respect, puis les architectes entrepreneurs ; Pédélas, chef de la Légion du Lot. Après eux, MM. le docteur Calvet, Gayet et Salané, membres de la municipalité et toutes les autorités civiles et militaires.

Le discours de M. Pédélas
 Alors, au pied du monument, devant les drapeaux entourés de leurs gardes, M. Pédélas prend la parole. Il dit aux Légionnaires la haute signification de la cérémonie. Après un hommage à l'héroïsme des combattants victorieux de 1914, il rappelle comment rentrés dans la vie civile, fatigués de combats et se reposant sur leur gloire ils oublièrent vite l'étroite fraternité du front, pour se laisser diviser les uns contre les autres par des misérables luttes politiques. Par là, ils gaspillèrent en disputes vaines l'autorité et l'influence qu'ils auraient dû avoir dans le pays. Les politiciens rusés et habiles, en les opposant en camps hostiles, eurent bientôt fait de les réduire à l'impuissance. Et ce fut le début de la perte de notre victoire.

« Que cette leçon ne soit pas perdue ! Cette fois, les anciens combattants, ceux de 1914 comme ceux de 1939 resteront unis. Tous unis pour servir. Groupés dans une Légion, une seule légion qui les rassemble tous, ils travailleront au salut du pays sans se laisser distraire par rien de ce grand devoir.

Alors, M. Pédélas, expose comme une conduite, est simple et droite. Ils ont un Chef, le Maréchal. C'est lui qui conduit, les Légionnaires suivent. Il dit ce qu'il faut faire, les Légionnaires le font. « Nous savons, dit-il, que notre Chef ne prend jamais de décision sans avoir minutement réfléchi ; nous savons que sa seule pensée est de restaurer la France et qu'il subordonne tout à ce but ; nous savons qu'il est bien placé pour connaître les éléments des problèmes à résoudre et que nous ne pouvons rien faire de mieux que de lui obéir. Nous lui obéirons, nous le suivrons fidèlement. Aujourd'hui, demain ailleurs. Toute notre confiance est en lui, il peut avoir confiance en nous. Et si demain il n'était plus là, nous ferions ce qu'il nous a déjà commandé de faire en cette circonstance : nous suivrions l'Amiral comme nous suivions le Maréchal. »

C'est ainsi que s'accomplira la Révolution Nationale, révolution de paix et de concorde, qui, sans troubles, sans émeutes, sans guerre civile, s'établira dans notre pays. L'ordre et la justice. Avec la Légion et par l'action des citoyens unis sous le commandement du Maréchal nous rendrons la France immortelle à la fierté de son destin.

Le défilé

Après le beau discours de Pédélas dont nous ne faisons que rapporter l'esprit, il est procédé suivant le rite accoutumé à la remise solennelle du fanion.

Ensuite, dans un ordre parfait, toutes les formations prennent place pour le défilé qui se déroule sur le boulevard.

Ce sont les scouts, éclaireurs et compagnons de France, qui l'ouvrent. C'est la Jeunesse qui mène. Espoir du pays, elle prend la tête.

Vient ensuite la belle musique du 150^e qui avec sa fanfare rythme la marche du cortège que terminent les Légionnaires. Formés par sections ayant chacune son chef, ils marchent dans un alignement magnifique. Ces vétérans de l'autre guerre, dont beaucoup ont « remis ça » dans la guerre d'hier, avancent, graves, fiers et résolus. Ils sont étonnants à voir et dans le salut qu'on leur rend au passage il y a pour eux un hommage de reconnaissance et un remerciement.

Le cortège, superbe d'allure, descend le boulevard et va se former place Gaidaroff où, après une marche éclatante, la musique du 150^e joue une *Marseillaise* que les Légionnaires, les Jeunes et la foule assemblée entonnent à pleine voix et de plein cœur !

LEGIION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

CADURCIENS, MERCI !

Le résultat de la collecte effectuée dimanche par la section légionnaire de Cahors au profit du Secours National a dépassé nos espoirs. Plus de 65.000 francs ont été recueillis par nos équipes de quêteurs dans la seule commune de Cahors.

Cadurciens, réjouissons nous que la ville est devenue le lieu d'exil après l'exode, merci à tous.

Nos camarades ont compté de nombreux dons particulièrement généreux, constaté plusieurs gestes émouvants de la part de familles dont l'obole constituaient un réel sacrifice spontané et apprécié.

Encore une fois, Cadurciens, merci. Le Comité d'organisation de la Légion de Cahors.

Chronique du Lot

PAS DE CIMENT

La préfecture communique : Le Service du génie rural informe les exploitants agricoles du département du Lot ayant à réaliser un projet d'amélioration d'habitat rural, ainsi que les architectes entrepreneurs, que le contingent de ciment est si réduit qu'il n'est possible de satisfaire tous les mois que quatre pour cent seulement de la totalité des demandes.

Il est donc nécessaire que les intéressés limitent l'emploi du ciment aux seuls cas exceptionnels ou cette matière est indispensable.

Aucune attribution de bons ne peut être faite pour les crépis, les enduits, et les linteaux. Ceux-ci doivent être remplacés par des arcades en pierres, au besoin non faillées.

Pour tous les dalages il y a lieu de remplacer les bétonnages d'ensemble par des pavements en pierres plates de la plus grande dimension possible, posées à sec sur une forme en sable.

Après arrosage abondant et rectification de niveau les joints vides sont soigneusement garnis avec du béton de ciment. Ce mode d'opérer doit s'appliquer notamment aux pavements d'étables et aux plateaux de fenil.

Pour les trottoirs et fosses à purin le ciment doit être réservé pour les enduits et joints pour lesquels aucune substitution n'est possible, à l'exception de tous dalages et toits de couverture. Les fonds doivent être faits en contre-voûtes à faible flèche (1/20 par exemple) avec les mêmes pierres que celles des murs, en choisissant celles qui s'adaptent le mieux à un appareillage grossier. La fermeture peut être faite en chène que l'on pourra remplacer plus tard par du béton.

Il y a lieu de supprimer également après épousage des stocks, l'emploi de parpaings agglomérés, l'emploi de la pierre reprenant ainsi son ancienne place prépondérante dans la construction rurale.

A cette occasion il est rappelé que la maçonnerie ne doit jamais être hourdée à la terre, ni même à la chaux et terre. Le mortier doit être obligatoirement constitué de 1/3 de chaux hydraulique et de 2/3 de sable de rivière ou de carrière exempt de terre sous peine de perdre le bénéfice de la subvention.

Le Service du génie rural se tient à la disposition des intéressés pour étudier les moyens de résoudre les problèmes particulièrement embarrassants que pose la pénurie de ciment.

ALLOCATIONS FAMILIALES

A la suite du relèvement du salaire moyen départemental, voici le nouveau barème des allocations familiales applicables depuis le 1^{er} janvier 1942 :

CAHORS ET FIGEAC
 A partir de 2 enfants : 105 fr. par mois ;
 3 enfants : 315 fr. par mois ;
 4 enfants : 630 fr. par mois ;
 5 enfants : 945 fr. par mois ;
 6 enfants : 1.260 fr. par mois ;
 7 enfants : 1.575 fr. par mois ;
 8 enfants : 1.890 fr. par mois ;
 Ajouter ensuite par enfant : 315 fr. par mois.

Allocation salaire unique
 Pour 1 enfant au-dessous de 5 ans : 210 fr. par mois ;
 Pour 1 enfant de 5 ans à 15 ans : 105 fr. par mois ;

Pour 1 enfant de 5 ans à 17 ans infirme ou apprenti : 105 fr. par mois ;
 Pour 1 enfant de 5 ans à 20 ans continuant ses études : 105 fr. par mois.

Pour 2 enfants : 262 fr. 50 par mois ;
 Pour 3 enfants et au-dessus : 315 francs par mois.

COMMUNES RURALES

A partir de 2 enfants : 87 fr. 50 par mois ;
 3 enfants : 262 fr. 50 par mois ;
 4 enfants : 535 fr. par mois ;
 5 enfants : 797 fr. 50 par mois ;
 6 enfants : 1.059 fr. par mois ;
 7 enfants : 1.322 fr. 50 par mois ;
 8 enfants : 1.585 fr. par mois ;
 Ajouter ensuite par enfant : 262 fr. 50 par mois.

Allocation salaire unique
 Pour 1 enfant au-dessous de 5 ans : 175 fr. par mois ;
 Pour 1 enfant de 5 ans à 15 ans : 87 fr. 50 par mois ;
 Pour 1 enfant de 5 ans à 17 ans infirme ou apprenti : 87 fr. 50 par mois ;
 Pour 1 enfant de 5 ans à 20 ans continuant ses études : 87 fr. 50 par mois.

Pour 2 enfants : 218 fr. 75 par mois ;
 Pour 3 enfants et au-dessus : 262 fr. 50 par mois.

L'attribution
 aux vieux travailleurs
 Le « Journal Officiel » publie une loi d'attribution incessible et insaisissable l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

Loterie nationale
 Le tirage de la 25^e tranche de la Loterie Nationale 1941, sera effectué à Paris, salle Pleyel, le jeudi 29 janvier à 19 h. 45 (heure locale).

SPORTS

STADE CADURCIEN — RUGBY

L'A.S.P.O. de Brive (I) dispose du Stade Cadurcien (I) par 13 à 6. — Partie jouée sur un terrain transformé en vraie pelouse, le Stade Cadurcien, dont l'équipe, très légère, était handicapée devant l'équipe athlétique des Brivistes, aux avantages supérieurs, qui emportèrent la décision. Brive avait déplacé à Cahors un fort belle équipe, surtout en avant, où l'on remarquait quelques joueurs transfuges du C.A. Briviste, en particulier Gaucher, joueur très puissant et très dangereux après des buts réussis. Puisse qu'il marqua entre les poteaux après avoir échappé à l'étreinte de deux Cadurciens. Devant un tel adversaire, le Stade fit ce qu'il put mais le temps n'était pas favorable aux belles envolées, et les Charvot et Brunck ne purent rien faire. Malgré un ballon très glissant, Rigaudié se montra très adroit et fit une belle partie.

En lever de rideau, la Quercynoise, qui possédait un fort belle équipe avec les Berges, Fournols, Mourgues, Tasteres, Reyjal, Clavet, battit facilement une mixture d'équipiers II et III du Stade. Et en fin de programme, Lurech (I) battit Stade Cadurcien (I) par 8 à 0.

Dimanche, l'équipe I du Stade Cadurcien se déplacera à Limoges, dans la formation suivante : Gaucher, Lacher, Fréjaille, Feydel, Rivière, Noyer, Larrieu, Delgal (cap.), Eugène, Magnani, Iglésias, Rouvière, Brunck, Charvet, Rigaudié, un remplaçant restant à désigner, tous ces joueurs sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mercredi, 21 janvier, à la Bourse du Travail, à 20 h. 30. Présence indispensable.

A SOULLAC

Rugby. — Coupe du P.A. à Sarlat. U.S. Soullac I bat C.A. Sarlat I par 5 points (essai) à 3 points (1 but sur coup franc). Sarlat présente la grande équipe qui a vaincu Exceldun dimanche dernier. A Soullac, Augé, Taverney, Jouleas, Peyronnet font défaut. Ce fut un match étonnant, qui se déroula sous une pluie diluvienne. Sarlat voulait la victoire et aurait pu l'avoir aussi bien que Soullac. De cette partie, qui fut une lutte d'avants, deux hommes émergèrent de loin au-dessus de leurs camarades. Ce furent Bergougnon pour Soullac et Sourris pour Sarlat. Par sa partie transcendante, Bergougnon permit à son équipe de triompher, marquant l'essai de la victoire. Les Soullaciens, dans l'ensemble, paraissent à court de forme et ne furent pas à la hauteur de leur réputation ; ils firent un très mauvais match.

CAHORS

CONCERT POUR LE COLIS DU PRISONNIER

Le Comité de Cahors de la Croix-Rouge Française a depuis longtemps organisé un service inspiré de la plus généreuse pensée. Elle fait régulièrement l'envoi de colis aux prisonniers sans famille ou dont la famille est nécessairement inutile, n'est-ce pas, d'insister sur le précieux intérêt humain et social de cette œuvre. Seulement, il faut l'alimenter et, si généralement ce sont les donateurs, il y a des moments d'inquiétude pour le trésorier, quand ils voient les fonds baisser dans la caisse.

Alors on s'ingénie ! Et le dimanche 18 janvier un concert avait été organisé en son bénéfice au théâtre municipal.

Le président, M. le colonel Lambiot, fit appel au dévouement de Mme Barreau sachant bien que son attitude ne serait pas déçue. Avec la charitable activité qu'elle déploie toujours en semblable circonstance, elle se mit à l'œuvre et, grâce au concours précieusement prodigué auprès d'elle par Mlle Leclerc, l'éminent professeur de piano et Mme Marcel Fontès, la distinguée professeur d'éducation physique du lycée Clément-Marot, un programme varié et charmant fut bientôt mis sur pied dont il a été donné samedi et dimanche trois représentations successives au théâtre, devant des salles comblées et ravies.

Petites pièces de théâtre, dictions, chant et danses, voilà de quoi il était composé. Et du meilleur dans chaque genre.

Faut-il en détailler le compte-rendu ? Ce serait trop long et puis l'élément de ces choses se dissipe à être raconté. Il faut les entendre ou les voir.

Bornons-nous donc à une relation résumée. Signalons tout de suite la part importante prise à la soirée par l'orchestre sous la direction de M. Barreau et par le piano d'accompagnement tenu par Mlle Murat dont le talent est connu et reconnu.

La représentation débuta par une *Marsellaise* chantée avec une émouvante ferveur par les élèves du lycée Clément-Marot, tandis que « Nouvelle Française » apparaissait dans une belle apothéose réclame.

Les élèves du même lycée se firent entendre et applaudir dans le *Chœur des Montagnards* et le *Chœur Basque*. Puis, par la grâce de leurs évolutions et l'élegance plastique de leurs mouvements elles enchantèrent le public dans une danse sur une *Mazurka* de Chopin ainsi que, pendant la deuxième partie, dans des danses sur le *Menuet de Schubert* et le *Menuet de la ballade de Sgylia* où l'on admira particulièrement l'art accompli d'une danseuse étoile, Raphaëlle Varau, élève de Mme Hervin.

Parfaitement réglées par Mme Fontès furent un des clous de la soirée.

La jolie diction, souple et harmonieuse, de Mme Bourrières fit merveille dans le *Lézarde du prisonnier*. La belle voix de M. René Vialard, ténor, donna toute leur valeur à la *Cavatine de Faust* et à l'air des *Pêcheurs de Perles*. M. Campan émut l'auditoire avec une *chanson du prisonnier* qui fut ensuite entendue dans la salle au profit de l'œuvre.

Enfin la première partie était gaillardement clôturée par l'amusante symphonie de Max Maurey, l'Asile de l'Espérance, le *Menuet de la Vierge* de Verdi et de pittoresque à la fois MM. Carreau, Bourrières et René Barreau. Ces mêmes artistes, complétés par Mme Bourrières se firent applaudir dans la deuxième partie par une comédie en un acte *J'ai dompté ma femme* ou ils obtinrent un beau succès de rire.

Dans cette deuxième partie on entendit avec émotion la jeune Lorraine Mlle Schack, chanta avec talent la *Voix des Chinois* et le *Credo de l'ourier*. Puis M. Bourrières, qui dit les vers avec beaucoup d'art et de goût et qui sait donner le moment voulu à un morceau, détailla trois poésies. Enfin nous pouvons dire que M. René Barreau remporta son succès habituel dans son répertoire de fantaisie et de gâté.

Nous n'avons pas dit que la salle était remplie jusqu'aux combles d'un public qui a passé la trois heures de délassement. Après avoir félicité et remercié les organisateurs et les artistes de cette charmante soirée, il nous reste à affirmer la certitude qu'une excellente recette va affluer dans la caisse de la Croix-Rouge et que, là-bas, nos compatriotes prisonniers en ressentiront les bienfaits.

INTERNEMENT ADMINISTRATIF

La Préfecture communique :
A la suite d'une enquête menée par deux contrôleurs mobiles du ravitaillement de la brigade centrale de Vichy, M. le préfet de Lot a décidé l'interneement de M. BERTHIAUX (sieur) au sieur Puyjalon Lucien, administrateur délégué de la coopérative fruitière du Bas-Limousin et du Haut-Quercy aux Quatre-Routes (Lot).
C'est la dernière affaire décidée depuis quelques jours par les mêmes contrôleurs mobiles du ravitaillement. La première avait amené l'interneement du sieur Richard, boucher à Cahors.

Avis du Service forestier

Plants de cèdres. — L'Administration des Forêts tient à disposition des intéressés des très beaux plants de cèdres de l'Atlas de 3 ans, à mettre en place immédiatement.

Les demandeurs obtiendront satisfaction dans le plus bref délai en s'adressant à M. l'inspecteur adjoint des Forêts à Auch (Gers), qui assurera l'expédition.

Les conditions de cession sont les suivantes :
Prix des plants : 20 fr. le cent et, en plus, frais d'emballage et de transport depuis les pépinières domaniales du Gers. Adresser vos demandes d'urgence et ne pas oublier de mentionner la gare de destination.

Les cartes d'invalidité

Les cartes délivrées en 1933 qui auront exceptionnellement été valables quatre ans, de même que celles de 1940, qui eurent la validité normale de 2 ans, devront être renouvelées en 1942.

Cabine téléphonique

A partir du 16 janvier 1942, le service de la cabine téléphonique de Courcouronnes (Lot) sera prolongé les jours ouvrables, de 12 à 14 heures et de 18 à 21 heures.

EDEN

Mercredi 21, jeudi 22, samedi 24 et dimanche 25 janvier 1942, en soirée à 21 heures.

Première partie

Documentaire, Dessin animé

DEUXIÈME PARTIE

ESPOIRS ou LE CHAMP MAUDIT (drame)

interprété par Constant Rémy, Larquey, Robert Lymon et Sinoël.

PAS DE CONFUSION !

Du Secours National :

L'arrestation de la directrice de l'ouvrier des réfrigérateurs Cahors est de nature à provoquer quelque confusion dans l'esprit du public.

Le délégué départemental du Secours National dans le Lot, précise que cet organisme possède deux bureaux à Cahors : un au siège social, rue Emile Zola, l'autre dans un baraquement du quai de Regourd.

Ces deux établissements fonctionnent très régulièrement. La personne inconnue n'a jamais dirigé ou simplement travaillé dans les Ouvriers du Secours National. — Le délégué départemental : P. ORLIAC.

RATIONS DE SAVON DE LA NOUVELLE CARTE

L'Officiel publie un avis établissant la répartition des savons et produits à base de savon pour les besoins collectifs et les usages industriels. Voici les rations auxquelles le public aura droit à partir du 1^{er} janvier avec la nouvelle carte qui vient d'être distribuée :

Atributions normales

Tous consommateurs, par mois : 100 gr. de savon de toilette ou 75 gr. de savon de ménage pour les soins corporels ; 75 gr. de savon ménage ou 250 gr. de détergers au savon pour le lavage du linge.

Atributions supplémentaires

Carte E, enfants de moins de 3 ans, par mois : 100 gr. de savon toilette ou 75 gr. de savon de ménage pour soins corporels et 150 gr. de savon de ménage ou 500 gr. de détergers pour lavage du linge.

Carte J1, enfants de 3 à 6 ans :

150 gr. de savon de ménage ou 500 gr. de détergers pour lavage du linge.

Savon à raser

Tous consommateurs du sexe masculin, âgés de 17 ans et moins, au début de la période de validité du ticket 3, soit à partir du 1^{er} mars ; de savon à barbe de 50 gr. ou 80 gr. créme à raser à base de corps gras saponifiés ou 200 gr. crème à raser à base de corps gras non saponifiés.

Convocation dans les chantiers de la jeunesse

Aux termes d'un arrêté publié ce matin par « l'Officiel », les citoyens français nés entre le 1^{er} octobre 1921 et le 31 décembre 1922 seront appelés en 1942 pour accomplir le stage de huit mois prévu dans les chantiers de la jeunesse. Les convocations auront lieu aux dates ci-après :

Pour les Français nés entre le 1^{er} octobre 1921 et le 31 mars 1922 : dans la métropole, 1^{er} mars ; en Afrique du Nord, 15 février.

Pour ceux nés entre le 1^{er} avril et le 31 août 1922 : dans la métropole, 1^{er} juillet ; en Afrique du Nord, 1^{er} juin.

Et pour ceux nés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 1922 : dans la métropole, 1^{er} novembre ; en Afrique du Nord, 1^{er} octobre.

La convocation des jeunes gens aura lieu sur appels collectifs, par voie d'affiches apposées dans les communes.

Pour l'application du code de la famille

Aux termes d'un arrêté nouveau, sont classées comme communes urbaines de 1^{re} catégorie figurant à l'annexe n° 1 de l'Etat B : Communes urbaines de deuxième catégorie : Gourdon, Saint-Céré, Souillac.

Sont classées comme communes rurales, toutes les autres communes.

La statue Bourseul sera enlevée

On annonce que suivant les décisions prises par le conseil municipal de Cahors, la statue de Bourseul, qui s'élève à St-Céré, place Gambetta, a été désignée pour être récupérée par le service des métaux non ferreux.

Fermeture des boulangeries

Le public est informé qu'à partir du 20 janvier 1942 les boulangeries seront fermées le jeudi et le dimanche de chaque semaine et non plus le lundi.

Ravitaillement général

Il est porté à la connaissance des commerçants détaillants et grossistes qu'ils doivent accepter, au même titre que les autres catégories, les tickets attachés à la feuille de denrées diverses, catégorie « D », concernant les producteurs de lait.

Union Philatélique du Quercy

Les membres de l'Union sont informés que l'Assemblée générale aura lieu dimanche 25 janvier 1942 à 14 heures au siège social, Mairie de Cahors, salle du Conseil municipal. — Le secrétaire.

PALAIS DES FETES

Mardi 20, mercredi 21, jeudi 22, samedi 24 janvier, soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 h., soirée à 21 heures.

Pierre Renoir, Valentine Tissier, Jules Berry, dans un film de Fernand Rivers :

L'EMBUSCADE

avec un bon complément Actualités Françaises

Tribunal correctionnel

Dans son audience de vendredi, le tribunal correctionnel a statué sur les affaires suivantes :

Mauvais traitements à enfants : Le nommé Eugène Bonnefous, sans profession, demeurant à Cahors, est condamné à 20 jours de travail pour mauvais traitements à enfants. Le sieur Pardes Elie, employé à la voirie de Cahors est relaxé.

Relaxé : Poursuivi pour vol, complicité et recel, le jeune Roger C., 17 ans, domestique à Bagat, est relaxé.

Messures involontaires : Le nommé Georges B., 17 ans, demeurant à Montéguy, est inculpé de blessures involontaires, port d'armes prohibées et de non déclaration d'armes. Le jugement est renvoyé à huitaine.

Etrangers en défaut : Pour défaut de carte d'identité d'étranger les nommés Pujol Carmen, épouse Graton, et Joséfa, épouse Cabrerets ; Peyo Pilar, Alfonso, domiciliée à Soturac, sont condamnées à 200 francs d'amende.

Homicide involontaire : Le nommé Rolos Pelaja Juan, bûcheron à Esclapart, est condamné à 50 francs d'amende.

Homicide involontaire : M. Bertrand Campoy, chauffeur d'automobile à Cahors, est poursuivi pour homicide involontaire, par suite d'accident de ménage. Il est condamné à 500 francs d'amende.

Faux témoignage : Deux mois de prison avec sursis sont infligés à la nommée Léonie Renaud, 26 ans, femme de ménage à Cahors, pour faux témoignage.

Vol de légumes : Le jeune C., 17 ans, employé d'usine à Cahors, inculpé de vol de légumes, est condamné à un an de détention d'explois ; Le nommé Joseph Cremonio, ouvrier maçon à Montéguy, poursuivi pour vol, pour détention d'explois sans autorisation, est condamné à 2 mois de prison, avec sursis.

Vagabondage et mendicité : Le nommé François Cessat, 43 ans, maréchal, sans domicile, est inculpé de vagabondage, de mendicité et de faux témoignage, par suite d'accident de ménage à Cahors, pour faux témoignage. Il est condamné à 1 mois de prison.

La cambriole
M. Antonio, marchand de primeurs, rue Nationale, s'était absent pendant quelques instants de son magasin, mais avait, toutefois, fermé à clef le tiroir de son comptoir.

Quand il revint, il constata que le tiroir avait été forcé et qu'une somme de 1.800 francs avait disparu. Plainte fut portée au commissariat de police qui a ouvert une enquête.

ARRONDISSEMENT CAHORS

Albas

Réconfort et espoir. — Un détachement du bataillon du 150^e R.I., dont le Commandant, M. de Lamezan, a des attaches familiales à Albas, est venu dans notre commune le 14 janvier.

La population a été impressionnée par la tenue impeccable, l'allure martiale de la troupe, l'allant de ses jeunes chefs, l'exquise courtoisie de ces derniers dans leurs rapports avec la population civile.

Un pays qui recèle de pareils éléments ne s'abandonne pas et conserve la foi en son destin ; c'est dans la Grande Mueite ou, sans quelques regrettables défaillances, se sont déroulés, les plus beaux et les plus glorieux de nos jours.

Le Maire d'Albas et ses services se sont dépensés sans compter pour faire un bon accueil au détachement et leur offrir un bon dîner.

Dans la journée, devant le Monument aux Morts, après le salut aux couleurs, l'exécution de la « Marsellaise », la sonnerie aux « Morts », d'un lament si nostalgique, si évocateur, M. Pierre Couillaud, président de la section communale de la Légion des Combattants, prononça le discours suivant :

— Mesdames, Messieurs, Légionnaires,

« Se souvenir, c'est encore servir ; oublier, c'est trahir, a-t-on dit. Nous nous souvenons, voilà pourquoi la France ne s'abandonne pas et conserve la foi en son destin ; c'est dans la Grande Mueite ou, sans quelques regrettables défaillances, se sont déroulés, les plus beaux et les plus glorieux de nos jours.

Le Maire d'Albas et ses services se sont dépensés sans compter pour faire un bon accueil au détachement et leur offrir un bon dîner.

Dans la journée, devant le Monument aux Morts, après le salut aux couleurs, l'exécution de la « Marsellaise », la sonnerie aux « Morts », d'un lament si nostalgique, si évocateur, M. Pierre Couillaud, président de la section communale de la Légion des Combattants, prononça le discours suivant :

— Mesdames, Messieurs, Légionnaires,

« Se souvenir, c'est encore servir ; oublier, c'est trahir, a-t-on dit. Nous nous souvenons, voilà pourquoi la France ne s'abandonne pas et conserve la foi en son destin ; c'est dans la Grande Mueite ou, sans quelques regrettables défaillances, se sont déroulés, les plus beaux et les plus glorieux de nos jours.

Le Maire d'Albas et ses services se sont dépensés sans compter pour faire un bon accueil au détachement et leur offrir un bon dîner.

Dans la journée, devant le Monument aux Morts, après le salut aux couleurs, l'exécution de la « Marsellaise », la sonnerie aux « Morts », d'un lament si nostalgique, si évocateur, M. Pierre Couillaud, président de la section communale de la Légion des Combattants, prononça le discours suivant :

— Mesdames, Messieurs, Légionnaires,

« Se souvenir, c'est encore servir ; oublier, c'est trahir, a-t-on dit. Nous nous souvenons, voilà pourquoi la France ne s'abandonne pas et conserve la foi en son destin ; c'est dans la Grande Mueite ou, sans quelques regrettables défaillances, se sont déroulés, les plus beaux et les plus glorieux de nos jours.

Le Maire d'Albas et ses services se sont dépensés sans compter pour faire un bon accueil au détachement et leur offrir un bon dîner.

Dans la journée, devant le Monument aux Morts, après le salut aux couleurs, l'exécution de la « Marsellaise », la sonnerie aux « Morts », d'un lament si nostalgique, si évocateur, M. Pierre Couillaud, président de la section communale de la Légion des Combattants, prononça le discours suivant :

— Mesdames, Messieurs, Légionnaires,

« Se souvenir, c'est encore servir ; oublier, c'est trahir, a-t-on dit. Nous nous souvenons, voilà pourquoi la France ne s'abandonne pas et conserve la foi en son destin ; c'est dans la Grande Mueite ou, sans quelques regrettables défaillances, se sont déroulés, les plus beaux et les plus glorieux de nos jours.

Le Maire d'Albas et ses services se sont dépensés sans compter pour faire un bon accueil au détachement et leur offrir un bon dîner.

Dans la journée, devant le Monument aux Morts, après le salut aux couleurs, l'exécution de la « Marsellaise », la sonnerie aux « Morts », d'un lament si nostalgique, si évocateur, M. Pierre Couillaud, président de la section communale de la Légion des Combattants, prononça le discours suivant :

— Mesdames, Messieurs, Légionnaires,

« Se souvenir, c'est encore servir ; oublier, c'est trahir, a-t-on dit. Nous nous souvenons, voilà pourquoi la France ne s'abandonne pas et conserve la foi en son destin ; c'est dans la Grande Mueite ou, sans quelques regrettables défaillances, se sont déroulés, les plus beaux et les plus glorieux de nos jours.

Montgesty

Carnet Blanc. — C'est avec le plus grand plaisir que nous avons assisté le samedi 10 janvier au mariage de M. Robert Panouze, cultivateur à Montgesty, avec Mlle Yvonne Junquet, du village du Bousquet.

Le cérémonie s'est déroulée à Thédra, dans la plus stricte intimité. Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Poivre. — Le 8 janvier s'est tenue, comme tous les ans, l'unique foire de notre commune, qui approchait de sa centième année parents et amis. En raison des circonstances et aussi du mauvais temps, elle fut peu importante. Quelques prix ont cependant été distribués aux dévoués participants au profit de l'œuvre de la Croix-Rouge.

Prayssac
Empoisonnement des nuisibles. — La société départementale de chasse va procéder à l'empoisonnement des nuisibles et notamment sur notre réserve de chasse. Les propriétaires sont prévenus de ne pas laisser divaguer les animaux de ferme qui risqueraient d'être empoisonnés.

La foire. — Nous rappelons que la foire de Prayssac du mois de janvier est exceptionnellement fixée au 22. Souhaitons qu'il y ait affluence de bétail.

Saux
Carnet rose. — Une fillette vient de naître chez les époux Gary-Vigouroux à Mombérou, commune de Saux. Elle a été parrainée par M. Bernard-Gouroux, notre sympathique maire.

Nos félicitations à toute la famille, avec nos meilleurs vœux de prospérité pour la nouvelle venue.

Décès. — Notre compatriote, Larrivé, vient de décider aux Clavelères, commune de Saux, il était malade depuis plusieurs années et âgé de 64 ans. C'est un ancien combattant de la grande guerre qui vient de disparaître. A toute sa famille, nous adressons nos sincères compliments de condoléance.

ARRONDISSEMENT FIGEAC

Latronquière
Naissance. — Naissance d'un superbe garçon prénommé André au foyer de Mme et de M. Bouyé, gendarme à Latronquière, âgé de cinq ans et cinq mois. Compliments aux heureux parents.

Victimes d'un naufrage. — L'œuvre Guynemer vient d'avis M. Monchambert, contrôleur au ravitaillement, en résidence à Latronquière, que ses deux enfants, un fillette de 16 ans et un garçonnet de 11 ans, qui se trouvaient sur le *Le Lamoricière* ne figurent pas sur la liste des rescapés.

La douleur des parents est des plus poignantes. L'émotion était très vive dans notre localité.

Mariages. — Le 13 courant furent célébrés, ici, les mariages de : 1^o M. Joseph Doucet, charbonnier, domicilié à Gorges (Lot) et de Mlle Angèle Lacroix, débitante de boissons à Latronquière ; 2^o M. Jean Gascon, instituteur public à Souzejac (Lot) et de Mlle André Lafon, s.p., domiciliée à Gentilly (Seine).

ARRONDISSEMENT CAHORS

ARRONDISSEMENT GOURDON

Gourdon
Une victime du Lamoricière. — La mairie de Gourdon vient d'être officiellement avisée de la disparition, au cours de la nuitrage du paquebot « Lamoricière », de notre jeune compatriote Maurice Barès, engagé volontaire, que se rendait en permission chez ses parents propriétaires aux Barbiers, commune de Gourdon.

Nous prions M. et Mme Barès, ainsi que la famille, si cruellement frappée par cette mort tragique, de trouver ici l'expression de nos plus vives condoléances.

Martel
Foire du 16 janvier. — En raison du mauvais temps qui sévit plusieurs jours sur la région notre foire du 16 janvier, dite foire de la Saint-Maur, n'a pas eu cette année son importance habituelle. Seul le foirail des bêtes à laine était bien garni. De nombreuses transactions s'y sont faites selon la taxe. Il avait très peu de légumes au marché. Il n'y avait pas non plus le grand nombre de marchands forains que nous y avons vu autrefois. Les promeneurs étaient rares.

Souillac
Après la fête de l'arbre de Noël. — Les maîtresses de l'école maternelle sont heureuses de remercier la population souillacoise de sa générosité et son dévouement au profit de l'œuvre de l'arbre de Noël. Des vêtements chauds ont été distribués, les petits ont été particulièrement gâtés grâce à ces généreux donateurs.

Elles remercient chaleureusement M. Bizac, le dévoué maire de Souillac, qui a contribué pour une large part à cette œuvre.

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Chourry, domiciliée à la Fraguère, chez M. Duval, son gendre, décédée à l'âge de 79 ans. Ses obsèques ont eu lieu jeudi dernier avec le concours d'une nombreuse assistance.

Nous adressons à toute la famille l'expression de nos condoléances attristées.

Vente au-dessus de la terre. — Un inspecteur des fraudes, le jour de marché à Souillac, a surpris une femme vendant un lapin domestique au-dessus de la taxe.

Procès-verbal a été dressé pour hausse illicite.

ARRONDISSEMENT FIGEAC

ARRONDISSEMENT FIGEAC